

52



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le vendredi 29 mai 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 29 mai 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Schryer :

87, *Loi de 2009 sur l'équité salariale* ;

par l'hon. M. Murphy :

88, *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;

par l'hon. M. Murphy, au nom de l'hon. S. Graham :

89, *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par l'hon. M. Murphy, au nom de l'hon. M. Arseneault :

90, *Loi sur l'indemnisation des pompiers* ;

par l'hon. M. Foran :

91, *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* ;

par l'hon. V. Boudreau :

92, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par l'hon. M. Lamrock, propose ce qui suit :

que, par dérogation à l'ordre spécial de la Chambre adopté le 18 mars 2009, la Chambre, à la levée de la séance le vendredi 29 mai 2009, s'ajourne au mardi 2 juin 2009 ;

que le calendrier de séance soit modifié par l'insertion de « du mardi 2 juin au vendredi 5 juin ; ». (Motion 63.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Alward donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 4 juin 2009, appuyé par M. C. Landry, il proposera ce qui suit :

attendu que le ministère de l'Éducation représente une partie essentielle du budget provincial relativement à l'avenir de notre province et à nos enfants ;

attendu que certaines parties du budget pour 2009-2010 ont été réduites en application d'initiatives du gouvernement visant à réduire les coûts ;

attendu que les réductions du budget du ministère de l'Éducation auront des répercussions extrêmement néfastes sur l'accès aux ressources

pédagogiques dans les salles de classe, en particulier aux ressources nécessaires aux élèves ayant des besoins particuliers dans la province ;

attendu que les réductions du budget du ministère de l'Éducation nécessiteront aussi une réduction du nombre d'aides-enseignants, d'aides-bibliothécaires, d'intervenants et intervenantes, d'aides-élèves et d'adjoints administratifs dans les écoles du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les services et les postes qui seront éliminés en raison des répercussions du budget auront une incidence néfaste sur les ressources éducatives auxquelles les élèves, le personnel enseignant et les parents ont accès dans les écoles du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réexaminer immédiatement ses réductions du financement du ministère de l'Éducation afin que nos écoles puissent garder nos intervenants et intervenantes, nos bibliothèques scolaires, notre personnel de soutien et nos services d'autobus pour qu'ils continuent de travailler auprès de nos enfants et de les instruire et afin de fournir les ressources essentielles à nos élèves ayant des besoins particuliers pour que la province puisse continuer de préparer au mieux nos élèves pour l'avenir.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h 30.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Lavoie, à titre de présidente suppléante du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2009-2010
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé	260 565 000
Assurance-maladie	477 879 000
Plan de médicaments sur ordonnance	173 323 000
Régies régionales de la santé	1 389 897 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	2 301 611 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Santé	8 870 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Santé	5 000
STOCKS	
Santé	8 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 15 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 36	(28 mai 2009) ;
réponse à la pétition 50	(28 mai 2009).